

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024



N° 5/2024

Le 16 Février deux mil vingt-quatre à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 9 février 2024.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Matthias Matron, Adjoint ; M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, M. Dominique Rauzier M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES REPRESENTÉES : Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, Mme Guylaine Fernandes par Mme Laurette Brunet, Mme Sara Flagothier par Mme Catherine Bonnet.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Demandes de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les projets suivants (classement par ordre de priorité)

***Rénovation du parc lumineux d'éclairage public**

action 3.1	660 000€ HT
Subvention sollicitée (taux 40%)	264 000€ HT
Programme sur 4 ans	

***Renforcement de la voirie rurale**

action 2.9 montant plafonné	180 000€ HT
Subvention sollicitée (taux 40%)	72 000€ HT

***Equipement sportif : Création de deux Padel**

action 1.6

Montant plafonné

70 000€ HT

Subvention sollicitée (taux 40%)

28 000€ HT

***Equipement sportif : Piste d'athlétisme**

action 1.6

Montant plafonné

70 000€ HT

Subvention sollicitée (taux 40%)

28 000€ HT

***Sécurisation de l'accueil - action 5.4**

6 200€ HT

Subvention sollicitée (taux 40%)

2 480€ HT

Ainsi délibéré pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL

Maire de St Just en Chaussée

